



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant les procédures d'autorisation de produits chimiques à Madame la **Ministre de l'Environnement**

Lors du Conseil Environnement du 13 octobre 2017, les ministres de l'Environnement des États membres ont discuté entre autre sur une procédure d'évaluation et autorisation des produits chimiques plus transparente, efficace et sûre.

Les procédures d'autorisation de produits chimiques comme par exemple le glyphosate ou la discussion sur les critères relatifs aux perturbateurs endocriniens mettent en évidence l'importance d'avoir des procédures cohérentes, transparentes et compréhensibles pour le grand public. Or, récemment les « *Monsanto Papers* » ont révélé tout un système de prise d'influence du géant agrochimique américain Monsanto sur la littérature scientifique et sur les régulateurs et par la suite donc aussi sur des carences dans l'évaluation des risques du glyphosate dans l'UE. Ce scandale ainsi que de révélations additionnelles posent donc à nouveau la question de l'indépendance de l'évaluation scientifique des agences européennes. Ils révèlent aussi le fait que ces agences n'ont en fait ni les moyens ni le budget pour lancer des évaluations indépendantes et restent donc tributaires des études et données brutes fournies par l'industrie qui ne peuvent pas être publiées.

Dans ce contexte, nous aimerions poser la question suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

1. Quelle était la position de Madame la Ministre de l'Environnement lors de la réunion du Conseil le 13 octobre 2017 ?
2. Est-ce que les agences européennes d'évaluation EFSA et ECHA ne devraient pas recevoir plus de moyens financiers et de ressources humaines pour permettre d'effectuer leurs propres évaluations de risques et ne plus devoir se fonder, comme pour l'évaluation du glyphosate, sur des études partiellement influencées par l'industrie ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Gérard ANZIA
Député

Henri Kox
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 19 octobre 2017

Objet : Question parlementaire n° 3366 du 19.10.2017 de Monsieur le Député Henri Kox et de
Monsieur le Député Gérard Anzia

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mars Di Bartolomeo

Président de la Chambre des Députés